



Éducation

Christian Imdorf

Version originale en allemand

DOI: <https://doi.org/10.33058/seismo.20729.0040>

Première édition: December 2020

Dictionnaire de politique sociale suisse

Jean-Michel Bonvin, Valérie Hugentobler, Carlo Knöpfel, Pascal Maeder, Ueli Tecklenburg (dir.)

Publié par : Éditions Seismo, Zurich et Genève

ISBN ePDF 978-2-88351-729-5

ISBN Print 978-2-88351-088-3

Citation conseillée: Imdorf, Christian. 2020. Éducation. dans Jean-Michel Bonvin, Valérie Hugentobler, Carlo Knöpfel, Pascal Maeder, Ueli Tecklenburg (dir.), *Dictionnaire de politique sociale suisse*. Zurich : Éditions Seismo, DOI <https://doi.org/10.33058/seismo.20729>.

L'éducation est une mission centrale des États-nations modernes et constitue une clé de la réussite du développement personnel et sociétal. Elle peut être considérée à la fois comme une fin en soi (mouvement de recherche, instruction) et comme un moyen pour parvenir à ses fins. La vocation du système d'éducation est d'encourager les individus à être autonomes et responsables, notamment dans le cadre de leur intégration et leur contribution à la société civile, et de garantir la formation adéquate des travailleur-euse-s qualifié-e-s pour le marché du travail. Dans cette optique, l'école doit relever le défi paradoxal de garantir l'égalité des chances de formation à tous et toutes les élèves et, dans le même temps, de les répartir selon le principe de performance entre des niveaux scolaires différents, les places étant rationnées dans les domaines de formation supérieurs.

La formation précoce, ou l'éducation de la petite enfance, qui favorise le développement de la santé et de la condition physique, le bien-être émotionnel, l'accès à l'apprentissage, l'aptitude à communiquer ainsi que les connaissances cognitives et générales des enfants en âge préscolaire, inclut des offres institutionnelles (entre autres les structures d'accueil de jour) qui sont pour la plupart attribuées au secteur social (et non au secteur scolaire).

L'école obligatoire, qui englobe l'école enfantine/le cycle élémentaire, le degré primaire ainsi que le degré secondaire I (cycle secondaire), est la partie la plus importante du système d'éducation suisse, avec plus de 50 % des dépenses publiques de formation. Les systèmes scolaires cantonaux qui se sont forgés au fil des ans se caractérisent par une diversité structurelle (durée de l'école enfantine et de l'école primaire ; modèles scolaires du degré secondaire I), une diversité du contenu (plans d'études et moyens pédagogiques) ainsi que différentes échelles de système. Actuellement, une harmonisation des systèmes scolaires cantonaux est visée (concordat HarmoS). Les offres de l'école obligatoire sont pour la plupart publiques ; seuls 5 % des enfants fréquentent des écoles privées. L'accès à l'école enfantine, le passage à l'école primaire, puis au degré secondaire I réparti selon des groupes de performance varient d'un canton à l'autre (suivant l'âge, le niveau de développement, la maturité scolaire, la performance, le comportement, la participation parentale, etc.). Au sein de chaque cycle, les élèves ont la possibilité de sauter ou de répéter des classes. À l'école obligatoire, le taux de répétition atteint 2,4 %. Les garçons et les élèves étranger-ère-s sont plus particulièrement touché-é-s. L'efficacité du redoublement est jugée de manière critique. Quant à l'abandon scolaire, il ne survient que rarement.

Alors que les cantons assument désormais à la place de l'assurance-invalidité la responsabilité de l'enseignement spécialisé



des enfants et des jeunes handicapé-e-s, ils sont aussi responsables de la pédagogie spécialisée pour les enfants et les jeunes aux besoins éducatifs particuliers. L'offre inclut, entre autres, la formation précoce spécialisée, la logopédie, la thérapie psychomotrice, les mesures pédagogiques spéciales et le suivi dans les structures d'accueil de jour. L'encouragement dans les écoles spécialisées et dans les petites classes ou les classes spécialisées est progressivement remplacé par le soutien intégratif dans les classes régulières, qui comprend également la promotion des talents.

L'une des particularités de l'école obligatoire suisse est la diversité intercantonale et parfois intracantonale des modèles de structures ainsi que les différences de hiérarchisation du degré secondaire I selon les niveaux de performance ou les profils des exigences. Outre le modèle séparé (deux à quatre types d'écoles hiérarchiquement distincts avec différents plans d'études), il existe le modèle coopératif (deux types de classes de référence avec des cours de niveaux basés sur la performance) ainsi que le modèle intégré (classes de référence non sélectionnées avec cours de niveaux basés sur la performance). La part d'élèves fréquentant des écoles ou des classes de référence avec profil d'exigence bas (« exigences élémentaires ») varie d'ailleurs entre 5 % et 40 % selon les cantons.

La hiérarchisation du degré secondaire I, majoritairement motivée par l'organisation de l'école et de l'enseignement, pose problème. D'une part, il en résulte un rationnement renforcé de l'éducation dans les cantons qui présentent une part réduite de profils à exigences étendues. D'autre part, les écoles qui appliquent des « exigences élémentaires » entraînent la ségrégation sociale des élèves, provoquant une baisse des performances, ainsi que des inégalités d'apprentissage pour les enfants issu-e-s de familles défavorisées du point de vue socioéconomique, celles et ceux issu-e-s de la migration ainsi que pour les garçons.

Le degré secondaire II comprend la formation professionnelle, les écoles de culture générale et les écoles de maturité gymnasiale (gymnase, école cantonale, etc.). En Suisse, deux tiers des jeunes effectuent une formation élémentaire professionnelle après l'école obligatoire. Le taux d'abandon d'apprentissage varie entre 10 % et 30 % selon le métier. Les abandons d'apprentissage à un stade plus avancé (à compter de la troisième année) sont rares, par contre le risque de rester sans formation est alors très élevé. Cette formation en général duale, organisée à la fois dans les écoles professionnelles et les entreprises de formation, est très appréciée pour sa proximité avec le marché du travail. La formation élémentaire professionnelle mène très souvent à des choix de formation professionnelle inégaux entre filles et garçons (ségrégation des sexes).

La part des formations professionnelles varie fortement d'un canton à l'autre. Alors que dans les cantons de Thurgovie et de Saint-Gall, plus de 80 % des élèves suivent une formation professionnelle, ils ne sont que 40 % dans le canton de Genève. Dans les cantons où la part de formations professionnelles est inférieure, l'enseignement gymnasial et en école de culture générale est à proportion plus répandu. L'équilibre raisonnable entre formation professionnelle et formation générale est un sujet de controverse en Suisse.

L'un des points forts de la formation professionnelle élémentaire est sa capacité à intégrer également les jeunes en difficulté. Par contre, les diplômé-e-s des classes d'écoles avec « exigences élémentaires » se voient souvent refuser le passage au gymnase, à l'école de culture générale avec maturité spécialisée et aux formations élémentaires professionnelles exigeant des performances supérieures. Dans le système de formation professionnelle, ils et elles ont essentiellement le choix entre la formation élémentaire professionnelle de deux ans avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) et l'apprentissage dual avec un niveau d'exigence modeste. La régulation du marché relative à l'accès à la formation recèle en outre un potentiel de discrimination parmi les employeur-euse-s, qui toucherait en particulier les jeunes étranger-ère-s. Les jeunes qui n'ont pas d'accès direct à l'école secondaire ni à la formation professionnelle disposent de solutions intermédiaires (offres de passerelle). Les apprenti-e-s ayant choisi un métier qui requiert trois ou quatre années de formation ont la possibilité d'obtenir la maturité professionnelle à la suite de la formation initiale, qui leur permettra d'entrer dans une haute école spécialisée.

Le degré tertiaire se compose des hautes écoles universitaires, des hautes écoles spécialisées, des hautes écoles pédagogiques, ainsi que de la formation professionnelle supérieure. Cette dernière inclut la formation dans les écoles supérieures ainsi que différents examens professionnels et techniques supérieurs. Les hautes écoles qui décernent des titres académiques (surtout des bachelors et masters) requièrent une qualification spécifique d'accès aux études supérieures (maturité gymnasiale, maturité spécialisée, maturité professionnelle). Dans le contexte du développement des hautes écoles spécialisées, le système d'enseignement supérieur s'est diversifié relativement tard au cours des vingt dernières années en comparaison internationale. Les hautes écoles s'imposent de plus en plus dans la formation continue avec des cours qui ne



requièrent aucune qualification d'accès aux études supérieures (p. ex. Certificate of Advanced Studies). L'offre de formation continue inclut notamment les universités du troisième âge, qui permettent aux personnes âgées de se former tout au long de leur vie et de participer activement à la société.

Références

Office fédéral de la statistique (Éd.) (s.d.). Éducation et sciences.

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science.html>

Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften (Hrsg.) (2016). Dossier : Das Versprechen der Bildung / La promesse de la formation. Bulletin SAGW, 16(4), 31-61.

Wolter, S. C., Cattaneo, M. A., Denzler, S., Diem, A., Hof, S., Meier, R. & Oggenfuss, C. (2018). L'éducation en Suisse : rapport 2018. Aarau : Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation.